

Environnement | Marais de Tasdon (17) : top départ du projet de renaturation



C'est un des plus gros chantiers du genre en France. Les travaux qui ont démarré au marais de Tasdon le 13 décembre sont l'aboutissement d'une réflexion de quatre ans par la ville de La Rochelle. Ce marais qui s'étend sur 130 hectares, dont 82 sont classés en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), va retrouver sa nature originelle d'ici 2021. Il s'agit notamment d'enlever 150 000 m³ de remblais, qui avaient permis de combler le marais durant l'urbanisation de La Rochelle dans les années 1970. Et de rouvrir le marais sur la mer, afin de lui redonner son rôle de zone tampon en cas de submersion marine ou d'inondation.

Une partie du remblai enlevé servira à réaménager des berges, des pentes douces autour du marais et contribuera au rehaussement des îlots. Le rebu partira au port de commerce. Les 13 pontons de pêche seront refaits, d'autres construits, ainsi que des passerelles. Soucieuse d'en faire un lieu de vie à destination des habitants, la Ville a prévu de créer des cheminements, jalonnés par des panneaux d'information. La Ville aimerait également remettre un saunier en place, ainsi qu'une exploitation agricole en maraichage.

Ce projet à 5,3 millions d'euros fait partie du [projet territoire zéro carbone](#), porté par l'agglomération de La Rochelle. Elle finance le projet de renaturation du marais du Tasdon, à l'instar de la Ville, de la Région et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

[Voir l'historique du projet \(notre édition du 21 mai 2019\).](#)

